



ENTENTE HALIEUTIQUE DES TROIS VALLEES VOSGIENNES

COMPTE RENDU de l'Assemblée générale du 26 janvier 2013

Assemblée générale tenue en la salle Jeanne d'Arc d'ALLARMONT

Début de séance : 18h45

Fin de séance : 19h30

Personnes présentes :

- monsieur Michel HUMBERT, Conseiller général des Vosges,
- monsieur Dominique AUBERT, maire d'Allarmont,
- messieurs les présidents des A.A.P.P.M.A. adhérentes à l'Entente halieutique (Philippe SALERIO, James LEROY, Aimé CLAUDEL) ou leur représentant (Philippe DURULL, Alain NOEL et Aurélien BANSEPT),
- monsieur Jean-Louis SANCHEZ, président d'honneur de l'Entente halieutique,
- une trentaine de pêcheurs.

Excusés :

- messieurs les Conseillers généraux Jean CLAUDE, William MATHIS et Roland BEDEL,
- monsieur Michel BALAY, président de la Fédération de pêche des Vosges,
- messieurs Jérôme STIEFFATRE, Michel DORNER et Daniel BANSEPT, présidents d'A.A.P.P.M.A. de l'Entente halieutique.

L'Assemblée générale est ouverte par le président de l'Entente halieutique des trois vallées vosgiennes (E.H.T.V.V.) – Philippe SALERIO – qui remercie les élus et les pêcheurs présents et en particulier monsieur le maire d'Allarmont pour la mise à disposition de la salle.

L'ordre du jour s'articule en trois axes (rapport moral, rapport financier et questions diverses).

Rapport moral :

Mot du président :

Le président de l'E.H.T.V.V. rappelle que tout au long de l'année l'Entente a pour rôles :

- d'informer ses membres des évolutions qui concernent le monde de la pêche,
- de négocier avec nos interlocuteurs (fédération, administration, collectivités) en faveur des A.A.P.P.M.A.,
- de soutenir les actions engagées en faveur du milieu aquatique (travaux divers, entretien) par les associations en particulier avec l'attribution de subventions,
- de représenter les associations adhérentes auprès de la Fédération de pêche des Vosges,
- et surtout de coordonner l'action des A.A.P.P.M.A. du bassin de la Meurthe.

Avant de laisser la parole au secrétaire – Aurélien BANSEPT – pour la présentation des effectifs de l'année écoulée, le président salue l'entrée définitive de l'A.A.P.P.M.A. de Raon-l'Étape au sein de l'E.H.T.V.V. pour une meilleure cohérence de bassin après avoir quitté le Groupement des pêcheurs vosgiens (G.P.V.) dans lequel elle se trouvait encore en 2012.

Mot du secrétaire :

Les effectifs : En 2012, les 6 A.A.P.P.M.A. de l'Entente (Raon inclus) ont vendu 723 cartes de la réciprocité interdépartementale de l'Union régionale du Nord-Est (U.R.N.E.). Le nombre de ces cartes vendues est en hausse et représentent 46 % des cartes U.R.N.E. vendues dans le département des Vosges en 2012.

La réciprocité de l'Entente c'est aussi plus de 250 autres pêcheurs qui n'adhèrent qu'à la réciprocité de l'Entente halieutique *via* la vignette à 8 € pour les adultes et 4 € pour les mineurs. Ce groupe de personnes est en baisse (plus de 350 en 2011) mais cela s'explique naturellement par l'augmentation des cartes U.R.N.E. vendues.

Enfin – gage de soutien à l'Entente et preuve de l'attachement des pêcheurs à la réciprocité – 70 % des adhérents des 6 A.A.P.P.M.A. de l'Entente ont adhéré à la réciprocité (soit E.H.T.V.V. soit U.R.N.E. dans laquelle la réciprocité E.H.T.V.V. est incluse).

Ces résultats sont très satisfaisants d'autant plus que de 1 240 membres actifs (pêcheurs réciprocaire ou non) en 2011, les 6 A.A.P.P.M.A. de l'Entente en regroupent 1 398 en 2012. Cette hausse est de 13 % au cours de l'année écoulée (moyenne départementale : + 1,5 %).

Les Plan de gestion piscicole (P.G.P.) : L'année 2012 a été l'année de la rédaction des P.G.P. des A.A.P.P.M.A. de l'Entente, et de l'Entente elle-même, avec l'appui technique de la Fédération de pêche des Vosges.

Après avoir rappelé l'origine des P.G.P. et les exigences légales auxquelles ils se rapportent, le P.G.P. des lots gérés (La Fave et le lac de Celles-sur-Plaine) par l'E.H.T.V.V. a été présenté. Il en ressort, pour ces deux secteurs, qu'une gestion patrimoniale est, et sera, pratiquée (absence d'empoisonnement issu de pisciculture) – en s'appuyant sur – et en favorisant la reproduction naturelle des espèces naturellement présentes (truite fario, brochet) au cours de la période 2013 - 2018.

Mot du trésorier :

Avant de présenter le bilan financier, le trésorier fait un point de situation au sujet des tirs de cormorans pour la saison en cours. A ce jour, 64 cormorans ont été tué sur le bassin de la Meurthe par 9 tireurs. Les opérations de régulation se poursuivent.

Rapport financier :

Le trésorier – Aimé CLAUDEL – présente l'exercice financier de l'année écoulée.

Les dépenses atteignent **8 100, 68 €** et les recettes s'élèvent à **7 827, 56 €** Le bilan de l'E.H.T.V.V. est donc négatif de **273, 12 €**. Après un bilan positif de 673 € pour l'exercice 2011, ce résultat négatif s'explique aisément par le fait que l'E.H.T.V.V. a attribué deux fois plus de subventions à ses A.A.P.P.M.A. en 2012 qu'en 2011.

La situation bancaire au 31 décembre 2012 est la suivante :

- compte chèque 3 365, 39 €,
- compte épargne 2 957, 80 €.

Le montant à disposition de l'E.H.T.V.V. au 31 décembre 2012 est de **6 323, 19 €**.

A la suite de cet énoncé, *quitus* est donné au trésorier pour la bonne tenue des comptes de l'association : le bilan est approuvé.

Questions diverses :

Y aura-t-il une réglementation plus stricte du nombre de captures de carnassiers pour le lac de Celles-sur-Plaine ?

C'est une option qui est étudiée mais qui ne sera vraisemblablement pas mise en place pour une raison pratique et par absence de retour concernant des pêches importantes de carnassiers qui viendraient déstabiliser les populations actuellement en place.

Où en est le projet de réglementation de la pêche en barque sur le lac de Celles-sur-Plaine ?

La recherche d'un compromis avec les autres utilisateurs du lac (loisir) est toujours en cours afin de satisfaire toutes les parties en sachant que réglementairement, nul ne peut interdire la navigation autorisée sur le domaine public fluvial.

Mots de Michel HUMBERT et de Dominique AUBERT :

Les élus saluent l'Entente halieutique pour ses actions et son rôle fédérateur au sein de la vallée de la Meurthe tout en rappelant que les pêcheurs – sentinelles des rivières – doivent rester attentifs à l'évolution de notre environnement en particulier vis-à-vis des enjeux auxquels nous avons à faire face ensemble.

L'Assemblée générale est close par le président de l'Entente halieutique qui invite au nom de l'A.A.P.M.A. de Celles-sur-Plaine les personnes présente à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire,

